

PROVINCE DE  
HAINAUT



ARRONDISSEMENT DE  
THUIN



COMMUNE DE



SIVRY-RANCE



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 08/03/2023

PRESENTS :

M. J-F. GATELIER, **Bourgmestre - Président**  
M. F. DUCARME, M. A. LALMANT, Mme H. WERION, **Échevins**  
Mme M. SCHEPERS, **Présidente du CPAS**  
M. R. PESTIAUX, **Directeur Général f.f.**

1.777.51 Permis d'environnement 07-2022 : Giuseppe SAN FILIPPO - Nora FERON : décision relative à l'étude d'incidences sur l'environnement

LE COLLÈGE COMMUNAL,

**Considérant** le caractère complet et recevable de la demande de permis d'environnement de Monsieur Giuseppe SAN FILIPPO et Madame Nora FERON, Rue Courroux 17A à 6470 Sivry, concernant l'installation d'une micro station d'épuration individuelle destinée à une maison unifamiliale pour 5 EH, en dérogation du rejet d'eau à l'égoût sise Rue les Frères à 6470 RANCE (2e Division, section A, numéro 13M);

**Considérant** les premiers éléments d'analyse de la demande : "Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement :

A l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portent sur le risque de pollution des eaux de surface.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable. En effet, ces nuisances sont peu probables au vu des conditions d'exploiter que nous proposons pour ce type d'exploitation. Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire."

**Décide** de ne pas imposer une étude d'incidences sur l'environnement. Cette décision est publiée sur le site Internet de la Commune.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.  
(S)R. PESTIAUX

Le Bourgmestre - Président  
(S)J-F. GATELIER

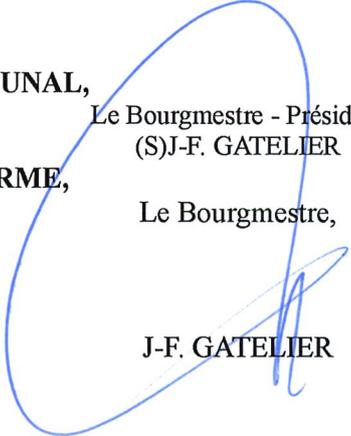
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre,

  
R. PESTIAUX



  
J-F. GATELIER